

# Commission du consentement et de la capacité

## *Rapport annuel 2017-2018*

*(Exercice financier allant du  
1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018)*



Ontario



Le 30 juin 2018

L'honorable Christine Elliott  
Vice-première ministre et ministre de la Santé et des Soins de longue durée  
80, rue Grosvenor  
Édifice Hepburn, 10<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M7A 2C4

Madame la Ministre,

**Objet : Rapport annuel 2017-2018 de la Commission du consentement et de la capacité**

---

Je vous présente le rapport annuel 2017-2018 de la Commission du consentement et de la capacité conformément à la Directive concernant les organismes et les nominations, une directive du Conseil de gestion du gouvernement.

Le tout respectueusement soumis,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marg Creal'.

Marg Creal  
Présidente

## Table des matières

Message de la présidente .....	1
Mission, mandat et compétence .....	3
Organisation .....	6
Mesures de rendement .....	7
Réalisations de 2016-2017 .....	9
Formation et perfectionnement des membres de la Commission .....	13
Questions juridiques .....	15
Gestion de cas .....	17
Appels .....	20
Finances .....	21
Membres de la Commission du consentement et de la capacité .....	23
Membres dont le mandat a été renouvelé en 2017-2018 au moyen de dérogations en vertu de la <i>Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux</i> .....	28

## **Message de la présidente**

C'est avec un grand plaisir que je présente ce rapport sur la Commission du consentement et de la capacité (CCC) pour l'exercice 2017-2018.

Encore une fois, la Commission a dû relever des défis importants qui ont eu une incidence sur la nature de son travail et de sa composition. Le nombre de demandes et d'audiences a progressivement augmenté partout dans la province. Le besoin d'un plus grand nombre d'arbitres afin de répondre à la demande accrue d'audiences ainsi que le départ de membres en raison de la limite de la durée du mandat des arbitres ont entraîné des pressions importantes sur le modèle des membres à temps partiel. La Commission a entrepris un recrutement important à l'échelle de la province dans cinq disciplines, ce qui a donné lieu à de nombreuses nominations partout dans la province, y compris dans les nouvelles catégories « médecins » et « infirmières autorisées ou infirmiers autorisés de la catégorie supérieure ». On a accordé la priorité à l'éducation et à la formation afin de favoriser la tenue en temps opportun d'audiences de grande qualité qui sont à la fois équitables, respectueuses et efficaces. Plusieurs programmes de formation ont été offerts afin de donner une formation et un mentorat initiaux aux nombreuses nouvelles personnes nommées. Le perfectionnement professionnel continu des membres a été renforcé par l'ajout de mesures de soutien et de programmes éducatifs portant sur des sujets importants.

Deux vice-présidents expérimentés à temps partiel ont été nommés membres à temps plein afin d'assurer un soutien et un leadership décisionnels à la Commission. Les titulaires de ces nouveaux postes, ainsi que les vice-présidents à temps partiel de différentes disciplines et régions de la province, offrent un soutien à la présidente dans le cadre de la planification stratégique et de la prise de décisions afin de promouvoir l'excellence des pratiques décisionnelles uniformes dans toute la province.

Encore une fois, la CCC s'est acquittée de ses obligations aux termes de la loi en ce qui concerne l'établissement d'une date d'audience dans les sept jours suivant la réception d'une requête, la publication de ses décisions avant la fin de la journée suivant l'audience et la production de motifs écrits dans les quatre jours ouvrables.

Je tiens à remercier le personnel de la CCC et à lui exprimer ma reconnaissance pour la prestation de services à la clientèle efficaces, équitables et dans les meilleurs délais au public, ainsi que d'un soutien aux membres. Les membres du personnel travaillent sans relâche afin de veiller à la réalisation du mandat et des obligations juridiques de la Commission.

Je salue et remercie les membres de la CCC pour leur dévouement, leur professionnalisme, leur compassion et leur souci de l'équité dont ils font preuve dans le cadre de leurs fonctions. Les décisions qu'ils doivent prendre ont des

répercussions réelles, sérieuses et permanentes sur la vie des personnes les plus vulnérables de notre société.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Creal', written in a cursive style.

Marg Creal, présidente

## **Mission, mandat et compétence**

### Mission

La CCC a pour mission de tenir en temps opportun des audiences à la fois justes, efficaces et respectueuses qui font la juste part entre les questions juridiques, médicales et de soins de santé tout en protégeant les droits de la personne et en veillant à la sécurité de la collectivité.

### Mandat

La CCC est un tribunal administratif indépendant dont le mandat consiste à trancher les différends concernant la capacité, le consentement, l'internement civil, la prise de décisions au nom d'autrui, la divulgation de renseignements médicaux personnels et le dépistage obligatoire par test sanguin.

### Compétence de la CCC

La CCC a pour responsabilité de tenir des audiences et, de la façon la moins restrictive, la moins coûteuse et la moins intrusive possible, de rendre des décisions qui :

- 1) assurent la sécurité de la personne;
- 2) veillent à la sécurité de la collectivité;
- 3) protègent la dignité et l'autonomie de la personne.

La CCC peut tenir des audiences pour entendre des requêtes en vertu des lois énumérées ci-dessous.

### *Loi sur le consentement aux soins de santé*

- Requêtes en révision d'une constatation d'incapacité de consentir à un traitement, à l'admission dans un établissement de soins ou encore à des services d'aide personnelle.
- Examen de la nomination d'un représentant pour prendre des décisions pour une personne incapable en ce qui concerne un traitement, l'admission dans un établissement de soins ou le besoin de services d'aide personnelle.
- Donner des directives relatives au traitement, à l'admission à un établissement de soins et aux services d'aide personnelle.
- Examen d'une demande d'autorisation de déroger aux volontés qu'une personne incapable avait exprimées lorsqu'elle était encore capable.
- Révision d'une décision de consentir à une admission dans un hôpital, un établissement psychiatrique ou un autre établissement de santé pour recevoir un traitement.

- Révision en vue de déterminer si un mandataire spécial s'est conformé aux règles relatives à la prise de décisions au nom d'autrui.
- Examen d'une demande pour modifier ou annuler la nomination d'un représentant.

#### Loi sur la santé mentale

- Requêtes en révision d'une décision concernant la cure obligatoire d'un malade sous le régime d'un certificat d'admission en cure obligatoire, d'un certificat de renouvellement ou d'un certificat de maintien.
- Prise en compte d'une ordonnance imposant, modifiant ou annulant des conditions particulières touchant un malade en cure obligatoire.
- Requêtes en révision d'une constatation qu'une personne est incapable de gérer ses biens.
- Requêtes en vue de déterminer si un enfant (de 12 à 15 ans) a besoin d'être mis en observation, de recevoir des soins et de suivre un traitement dans un établissement psychiatrique.
- Requêtes en révision d'une ordonnance de traitement en milieu communautaire.

#### Loi sur la prise de décisions au nom d'autrui

- Requêtes en révision d'une constatation qu'une personne est incapable de gérer ses biens.

#### Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé

- Requêtes en révision d'une constatation d'incapacité de consentir à la collecte, à l'utilisation ou à la divulgation de renseignements personnels sur la santé.
- Révision en vue de déterminer si un mandataire spécial s'est conformé aux règles relatives à la prise de décisions au nom d'autrui.
- Prise en compte de la nomination d'un représentant pour une personne incapable de consentir à la collecte, à l'utilisation ou à la divulgation de renseignements personnels sur la santé.

#### Loi sur le dépistage obligatoire par test sanguin

- Si une personne est entrée en contact avec un liquide organique d'une autre personne, elle peut demander au médecin hygiéniste qu'un échantillon du sang de l'autre personne soit testé pour le VIH, l'hépatite B et l'hépatite C.
- Si le médecin hygiéniste ne peut obtenir un échantillon de sang volontaire ou ne peut localiser la personne, il doit adresser la requête à la Commission.
- La Commission évalue l'obligation pour le particulier de fournir un échantillon de sang.

Plus de 92 % des requêtes présentées à la CCC ont trait à une demande de révision d'une décision d'admission en cure obligatoire dans un établissement psychiatrique ou des critères liés à une ordonnance de traitement en milieu communautaire, aux termes de la *Loi sur la santé mentale*, ou d'une constatation d'incapacité à donner ou à refuser un consentement à un traitement aux termes de la *Loi sur le consentement aux soins de santé*.

La CCC s'acquitte de ses responsabilités aux termes de la loi en veillant à :

- établir le calendrier des audiences dans les délais prévus;
- publier des décisions et des motifs dans les délais prévus;
- trancher le plus rapidement possible et de façon uniforme les questions qui lui sont soumises;
- formuler des décisions et des motifs bien clairs;
- créer une atmosphère de respect pour le processus décisionnel, les parties et le public.



## Organisation

La CCC est un organisme décisionnel indépendant mis sur pied en vertu de la *Loi sur le consentement aux soins de santé*; sa compétence est établie par cette loi. Elle rend ses décisions en vertu de la *Loi sur la santé mentale*, de la *Loi sur la prise de décisions au nom d'autrui*, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé* et de la *Loi sur le dépistage obligatoire par test sanguin*.

Au 31 mars 2018, la CCC comptait 162 membres. Outre la présidente à temps plein et 2 vice-présidents à temps plein, les membres à temps partiel de la CCC comprennent 9 vice-présidents, 46 avocats, 45 psychiatres, 5 médecins, 3 infirmières de la catégorie supérieure et 51 membres du public. Les membres de la CCC sont nommés par décret pour un mandat d'un à cinq ans. Un personnel de 15 fonctionnaires membres de la fonction publique de l'Ontario soutient le travail de la CCC et de ses membres. Le personnel, qui s'occupe du soutien administratif, de l'établissement du calendrier et des aspects juridiques, est chargé d'établir le calendrier des audiences, de créer les dossiers d'appels, de gérer les dossiers papier, d'assurer les paiements et le traitement des transactions financières, de fournir un soutien administratif à la présidente, de coordonner les recommandations et les nominations des membres, d'organiser la formation du personnel et des membres, d'entretenir des liens avec les intervenants, de répondre aux demandes du public, d'assurer le soutien des comités et la planification stratégique, de fournir des conseils juridiques à la présidente et à la Commission, d'assurer un suivi et la conformité aux dispositions législatives ainsi qu'aux directives et politiques du gouvernement.

En sa qualité d'organisme quasi judiciaire, la CCC maintient des relations sans lien de dépendance avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, dont la Division des services ministériels lui fournit des services administratifs et un soutien. Le fonctionnement de la CCC est régi par des dispositions législatives et un protocole d'entente conclu entre la présidente et le ministre de la Santé et des Soins de longue durée.

## Mesures de rendement

Les mesures de rendement de la CCC concernant le calendrier des audiences, la délivrance des décisions et des motifs écrits sont déterminées à l'article 75 de la *Loi de 1996 sur le consentement aux soins de santé*. Ces mesures sont les suivantes :

1. L'audience commence dans les sept jours qui suivent le jour où la Commission reçoit la requête, à moins que les parties ne consentent à un ajournement.
2. La Commission rend sa décision et en fournit une copie à chaque partie ou à la personne qui la représentait dans la journée qui suit le jour où l'audience prend fin.
3. Si, dans les 30 jours qui suivent le jour où l'audience prend fin, la Commission reçoit, de l'une ou l'autre des parties, une demande des motifs de la décision, elle fait ce qui suit dans les quatre jours ouvrables qui suivent le jour de réception de la demande :
  - a) elle motive sa décision par écrit;
  - b) elle fournit une copie de l'énoncé des motifs à chaque personne qui a reçu une copie de la décision

La CCC se conforme systématiquement à ces exigences prévues par la loi grâce à son rendement opérationnel.

Les audiences se déroulent dans plus de 250 lieux partout dans la province, notamment dans des hôpitaux, des foyers de soins de longue durée et des lieux communautaires. En raison de la nature de la majorité des requêtes reçues par la CCC, la plupart des audiences ont lieu dans les établissements psychiatriques de l'annexe 1.

La CCC rend des décisions qui peuvent avoir de lourdes conséquences pour les personnes et les communautés, comme la détention dans un établissement psychiatrique. La CCC est appelée à trancher des différends dans le cadre desquels les systèmes médical et juridique cherchent à fournir un traitement et à protéger les droits individuels. De plus, la loi régissant la CCC exige que celle-ci tienne une audience dans les sept jours qui suivent la réception d'une requête, qu'elle rende ses décisions dans la journée qui suit le jour où l'audience prend fin et qu'elle communique par écrit les motifs de la décision dans les quatre jours ouvrables qui suivent le jour de réception de la demande, lorsque celle-ci est présentée dans les 30 jours qui suivent le jour où l'audience prend fin.

Compte tenu de ces mesures du rendement, la CCC veille à ce que ses processus administratifs et opérationnels atteignent ces buts.

La Commission doit veiller à ce que :

- les membres aient accès à des possibilités d'éducation et de formation continues afin de conserver leur expertise dans cet environnement décisionnel hautement spécialisé;
- le personnel soit hautement formé et engagé, et ait accès aux ressources disponibles afin de prévoir les audiences de manière efficace et efficiente;
- les parties et personnes concernées aient accès à des documents informatifs et éducatifs;
- le processus administratif soutienne la réalisation du mandat et des résultats attendus de la CCC.

## Réalisations de 2016-2017

### Consultation et activités de communication et de sensibilisation des intervenants

1. En 2016-2017, la CCC a rencontré de nombreux organismes et a participé à des discussions d'intérêt commun. Ces organismes comprenaient notamment le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, Aide juridique Ontario, le Bureau de l'intervention en faveur des patients des établissements psychiatriques et la Commission du droit de l'Ontario.
2. La CCC a continué de tenir des réunions avec deux comités d'intervenants clés en 2017-2018. Le premier concerne les psychiatres des régions de Toronto et du Sud-Ouest qui se représentent généralement lors des audiences de la CCC. Le second comprend les avocats qui représentent les requérants et les médecins avant la CCC. Chaque comité se réunit tous les trimestres. En outre, le CCC a rencontré les intervenants des parties à Kingston et à Ottawa. Ces réunions offrent l'occasion de discuter de questions d'intérêt commun et elles se sont révélées être un outil efficace pour partager l'information et recueillir des commentaires.
3. La CCC a poursuivi son programme de sensibilisation du public afin de donner suite aux demandes relatives à la nécessité d'informer les parties aux audiences de la CCC, les avocats et les intervenants, des rôles et des responsabilités de la CCC, des processus qu'elle applique et de leurs répercussions sur les professionnels de la santé et les particuliers. Ces présentations visent à aider les personnes qui doivent se présenter devant la CCC à communiquer avec son personnel et à préparer efficacement leur participation aux audiences de la CCC. Cette initiative de la CCC vise à favoriser de bonnes relations avec la Commission et des audiences de haute qualité. En 2017-2018, 17 programmes ont été offerts aux intervenants, dont des avocats, des participants à la formation professionnelle continue, des professionnels de la santé, des administrateurs, des organisations gouvernementales et des travailleurs sociaux.

### Gestion efficace des audiences

1. En raison de l'augmentation du nombre de cas et des modifications apportées à la *Loi sur la santé mentale* en ce qui concerne la détention à long terme, la CCC a établi en 2015-2016 un processus de conférences préparatoires à l'audience portant sur ces questions afin de déterminer les requêtes à présenter, les enjeux juridiques et les parties à l'audience. Depuis, le recours aux conférences préparatoires à l'audience, aussi appelées conférences préalables à l'audience, a été étendu à un plus grand nombre de dossiers de la CCC. Au total,

327 conférences ont eu lieu en 2017-2018. Le recours aux conférences a favorisé une utilisation responsable des ressources et un service amélioré pour les parties en veillant à ce que les questions complexes devant être abordées lors de l'audience puissent être entendues et réglées de façon efficace et en temps opportun.

2. En février 2017, la CCC a lancé un projet pilote visant à assurer le partage de documents plus rapide entre les parties et la Commission et à favoriser une utilisation efficace du temps d'audience. Plus de renseignements au sujet de ce projet pilote, qui se poursuit, sont présentés au chapitre Questions juridiques du présent rapport. Plus de renseignements au sujet de ce projet pilote, qui se poursuit, sont présentés au chapitre Questions juridiques du présent rapport.

### **Recrutement, formation, formation continue et assurance de la qualité**

1. En 2017-2018, la CCC a tenu huit concours de recrutement pour les postes de vice-présidents, d'avocats, de psychiatres, de médecins et d'infirmières ou d'infirmiers de la catégorie supérieure et de membres du public. Le recrutement, les entrevues et la recommandation de nouveaux membres fondée sur le mérite se sont déroulés conformément aux exigences de la *Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux*. En 2017-2018, 40 nouveaux membres ont été nommés à la CCC, soit 10 avocats, 4 psychiatres, 2 médecins, 3 infirmières de la catégorie supérieure et 21 membres du public. En outre, 3 membres existants ont vu leur mandat être renouvelé à titre de vice-présidents.
2. La CCC a présenté son programme de formation des nouveaux membres, qui consiste en l'observation d'audiences, une formation en classe et la participation à des comités d'audiences avec un membre chevronné agissant comme mentor. En 2017-2018, 4 séances de formation en classe ont eu lieu et au cours desquelles 40 nouveaux membres ont reçu une formation et un mentorat. On a déployé des efforts importants en ce sens en vue de préparer environ 25 % de l'ensemble des membres de la CCC à assumer leurs responsabilités décisionnelles et il a fallu recourir à un nombre important de membres et de membres du personnel pour mettre en œuvre le tout.
3. La CCC a continué à évaluer le rendement de ses membres dans le cadre d'un programme amélioré d'évaluation du rendement. Ce programme permet de surveiller la qualité du processus décisionnel et exige que chaque membre fasse l'objet d'au moins une évaluation de son rendement au cours de son mandat. En 2017-2018, la CCC a effectué 26 examens dans le cadre du programme d'évaluation du rendement.
4. En plus des examens réalisés dans le cadre du programme d'évaluation du rendement, la CCC a créé des mécanismes visant à permettre de revoir chaque

ordonnance, ainsi que les appuis et les motifs des décisions qui sont publiés afin d'évaluer la formation individuelle ou les besoins en matière de soutien et les besoins systémiques.

5. En raison de la complexité croissante des questions soumises à la CCC et de la nomination d'un nombre important de nouveaux membres, la Commission a élargi et amélioré son programme de formation en cours d'emploi en 2017-2018. De plus amples renseignements sur les programmes de formation des membres sont présentés au chapitre Formation et perfectionnement des membres de la Commission du présent rapport.

## **Établissement du calendrier et administration**

1. La CCC continue d'élargir l'utilisation de la technologie de vidéoconférence pour la tenue d'audiences. La vidéoconférence permet à la Commission d'offrir un service efficace aux parties dans l'ensemble de la province, tout en gérant efficacement les ressources publiques. L'utilisation de cette technologie soutient également les stratégies écologiques en réduisant les répercussions environnementales des déplacements. Les audiences par vidéoconférence sont devenues largement acceptées auprès des intervenants ainsi que des membres de la CCC. En tant que membre du Réseau Télémédecine Ontario (RTO), la Commission ne doit assumer aucuns frais supplémentaires pour la tenue d'audiences par vidéoconférence, mais la capacité de la Commission de continuer à maintenir ou à accroître l'utilisation du RTO dépend de la disponibilité et de la collaboration des établissements de soins de santé dans la province.

En 2010-2011, la première année complète où elle était membre du RTO, la CCC a tenu 7 audiences par vidéoconférence dans des collectivités éloignées. Cela a représenté 0,2 % des audiences au cours de cette année. En 2017-2018, la CCC a tenu plus de 1 000 audiences, soit environ 20 % de l'ensemble des audiences, à l'aide du service de vidéoconférence du RTO.

La technologie de vidéoconférence est devenue le principal outil d'établissement du calendrier des audiences et a permis à la CCC de réaliser son mandat tout en continuant de gérer une charge de travail croissante. Alors que l'utilisation de la vidéoconférence continue d'augmenter, la CCC reste à l'écoute des commentaires formulés par les intervenants internes et externes, et elle fait constamment des efforts pour simplifier et améliorer l'expérience des parties, des arbitres, des installations et du personnel de la Commission.

2. Plus la demande d'audience augmente, plus la Commission doit faire preuve de souplesse et d'innovation dans la mise au rôle des audiences afin de garantir l'accès à la justice pour tous les demandeurs. La Commission gère depuis longtemps les délais réduits associés aux jours fériés en mettant soigneusement

les audiences au rôle en fonction du lieu et des ressources décisionnelles disponibles afin d'assurer la tenue avec succès de toutes les audiences. En 2015-2016, la Commission a commencé à se tourner vers ce modèle pour l'aider à gérer le calendrier des audiences de temps à autre pendant les périodes où la demande est tout particulièrement forte. En 2017-2018, la Commission a adopté cette approche pour la plupart des audiences dans les régions de la province où le volume est le plus élevé. Cette approche prévoit la communication le plus tôt possible d'un avis aux parties pour leur permettre de se préparer à l'audience ou de demander un changement de date, encourage la collaboration entre les parties en ce qui concerne les demandes mutuelles de changement de date d'audience, favorise une utilisation responsable des fonds publics et veille à ce que des services décisionnels connexes et des ressources de soutien soient en place pour toutes les audiences dans la province.

3. Une fois que la CCC reçoit un avis d'appel d'une partie, la CCC est tenue par la loi de préparer et de communiquer le dossier d'appel, y compris une transcription des délibérations. Le personnel administratif est responsable de la préparation des dossiers d'appel et de l'organisation des services aux parties et au tribunal. En 2017-2018, 94 avis d'appel ont été reçus. Bien qu'il s'agisse d'une légère baisse par rapport à l'année précédente et que ce nombre soit conforme à 2015, il s'agit d'une hausse de 42 % par rapport à 2014.
4. Le personnel administratif a apporté son soutien à un programme élargi de recrutement et de formation des membres, grâce à la coordination de 41 entrevues avec les membres. Un soutien administratif a été offert dans le cadre de 23 séances de formation à l'intention des membres en cours d'exercice, où 313 membres ont reçu une formation, ainsi que d'une séance de formation à l'intention de tous les membres, où 128 membres ont reçu une formation.
5. Le personnel financier continue de chercher à réaliser des économies qui lui permettent de s'acquitter de la charge de travail accrue découlant du volume d'audiences et des changements organisationnels. En 2017-2018, des améliorations ont été apportées à la formation financière à l'intention des nouveaux membres, les formulaires de réclamation ont été révisés pour automatiser les calculs et le codage et la facturation des fournisseurs a été regroupée. Ces changements ont permis d'améliorer le traitement au sein de l'équipe financière et de permettre au personnel de continuer à fournir un excellent service aux membres, tout en assurant la conformité et la responsabilisation en ce qui a trait à l'utilisation des fonds publics.

## **Formation et perfectionnement des membres de la Commission**

La formation de ses membres constitue une priorité pour la CCC. Les membres sont tenus de montrer le niveau de compétence le plus élevé qui soit pour assurer que les décisions prises soient les bonnes et que les procédures appropriées soient appliquées.

La CCC offre un programme de formation complet pour les nouveaux membres et les membres existants qui comprend une séance de formation des nouveaux membres, un programme de mentorat, un programme d'évaluation du rendement et des séances de formation annuelles. La formation poussée offerte aux membres permet d'assurer que la CCC dispose d'arbitres qualifiés et bien formés.

En reconnaissance de la nécessité de revoir, de réviser et de fournir continuellement une nouvelle formation, une personne a été nommée à la vice-présidence en 2017-2018 pour s'occuper des initiatives de formation des membres.

### **Formation aux nouveaux membres**

En 2017-2018, la CCC a donné une formation à 36 nouveaux membres. Cette formation de deux jours avait pour but de présenter une vue d'ensemble du rôle du membre, des lois, des règlements et des politiques qui sont pertinents aux activités de la CCC. Les nouveaux membres ont aussi été jumelés avec des mentors chevronnés qui ont participé à des groupes de formation et offert des avis et des conseils durant la période de formation.

### **Formation supplémentaire pour les nouveaux membres qui président des audiences**

La CCC a mis sur pied une formation supplémentaire pour les nouveaux membres qui président des audiences afin de tenir compte de la complexité croissante des audiences, de la demande accrue à l'égard des membres qui sont avocats et du nombre important de nouveaux membres qui sont avocats. Cette formation a été donnée à deux reprises en 2017-2018 à 11 membres qui sont avocats.

### **Formation relative à une question particulière**

Une formation continue au sujet de questions clés a été fournie au cours du dernier exercice. Une formation obligatoire a été donnée aux membres avocats sur les requêtes présentées au moyen de la formule C et séparément aux membres du public et aux membres du secteur médical. Une formation sur les modifications



apportées à la *Loi sur la santé mentale* a été offerte aux nouvelles personnes nommées et des comptes rendus sur les ordonnances de traitement en milieu communautaire ont également été présentés. Une formation supplémentaire a été donnée aux nouveaux membres avocats à la présidence. Une séance sur le mentorat des nouveaux membres a été donnée aux mentors afin d'assurer l'uniformité des stratégies de formation des nouveaux membres. Les évaluateurs du programme d'évaluation du rendement ont également reçu une formation. Au total, 23 séances ont été données à 313 membres en 2017-2018.

### **Séance de formation à l'intention de tous les membres**

En plus des diverses séances de formation sur des sujets, des régions et des secteurs donnés qui ont eu lieu tout au long de l'année, la Commission a tenu une séance de formation à l'intention de tous les membres en octobre 2017 afin d'offrir à tous les membres des possibilités d'éducation et de formation collectives. Le thème de la séance de formation d'une journée portait sur le professionnalisme pour l'avenir.

La séance a rassemblé les membres de la Commission de toute la province afin de recevoir une formation juridique et pratique et de mettre en commun les pratiques exemplaires pour veiller à ce que la Commission puisse offrir des services décisionnels uniformes et de grande qualité à l'échelle de la province. La séance de formation à l'intention de tous les membres a également permis aux membres de toutes les régions de l'Ontario de se rencontrer en personne, de participer à une activité d'apprentissage dirigée par les pairs et de discuter des questions ayant une incidence sur le déroulement des audiences dans l'ensemble des régions en vue de parvenir à des résolutions mutuellement avantageuses.

## Questions juridiques

### **Obligation relative à la divulgation des dossiers médicaux ou de santé en vertu de l'article 76 de la Loi de 1996 sur le consentement aux soins de santé**

En vertu de l'article 76 de la *Loi de 1996 sur le consentement aux soins de santé*, les avocats qui représentent une personne à une audience de la Commission du consentement et de la capacité ont le droit légal d'examiner et de copier les dossiers médicaux ou de santé de leur client, sous réserve de certaines exceptions.

L'article 76 prévoit ce qui suit :

**76 (1) Examen des documents.** – *Avant l'audience, il est donné aux parties la possibilité d'examiner la preuve documentaire qui y sera produite et les rapports qui y seront présentés en preuve, et d'en faire des copies.*

**(2) Dossier de santé.** – *La partie qui fait l'objet du traitement, de l'admission ou du service d'aide personnelle, selon le cas, et la personne autorisée en vertu de la Loi sur le Barreau à la représenter ont le droit d'examiner un dossier médical ou un autre dossier de santé constitué à l'égard de la partie, et d'en faire des copies, à leurs propres frais, sous réserve des paragraphes 35 (6) et (7) de la Loi sur la santé mentale (non-divulgence d'un dossier de renseignements personnels sur la santé), des paragraphes 33 (2), (3) et (4) de la Loi de 1994 sur les services de soins à domicile et les services communautaires (non-divulgence d'un dossier de renseignements personnels sur la santé) et des paragraphes 294 (2) à (6) de la Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (non-divulgence d'un dossier relatif à un trouble mental). 2004, chap. 3, annexe A, par. 84 (11); 2006, chap. 21, annexe C, par. 111 (3); 2007, chap. 8, par. 207 (16); 2017, chap. 14, annexe 4, par. 16 (1).*

La question des avocats qui ont de la difficulté à obtenir les dossiers médicaux ou de santé de leurs clients afin de les représenter aux audiences de la CCC s'est posée par le passé. Afin de fournir des conseils et de l'aide sur cette question, il y a quelques années, la Commission a affiché sur son site Web de l'information sur cette obligation légale.

Au cours de la dernière année, l'obligation de fournir les dossiers médicaux et de santé en vertu de l'article 76 de la *Loi de 1996 sur le consentement aux soins de santé*, dans le contexte des systèmes de dossiers de santé électroniques nouveaux et complexes, s'est présentée lors des audiences de la CCC. Dans un cas, la Commission a rendu une ordonnance/approbation [BD (Re), 2018 CanLII 44315 (ON CCB)], qui confirmait l'obligation de fournir aux avocats l'accès au dossier médical et au dossier de santé, en vertu de l'article 76 de la *Loi de 1996 sur le consentement aux soins de santé*, lorsque les renseignements sont conservés dans

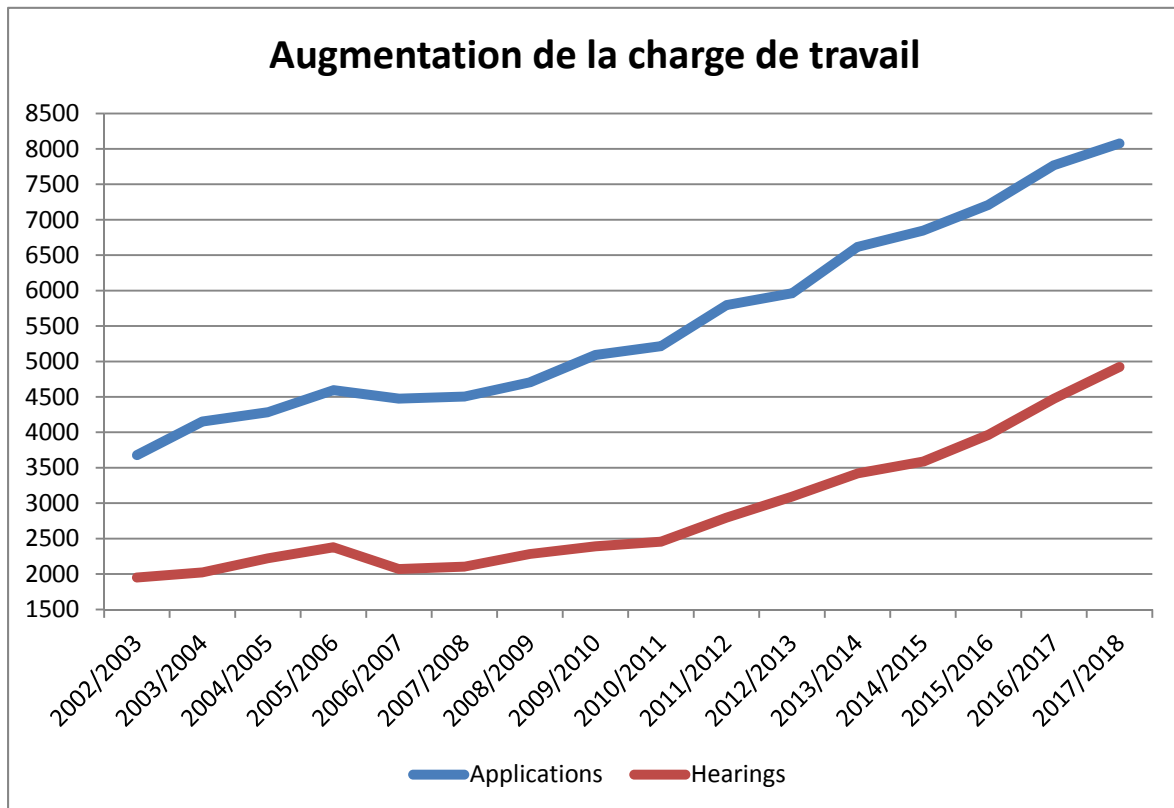
un système de dossiers de santé électroniques. La Commission a souligné l'importance de cette obligation afin de veiller à ce que les avocats aient l'occasion d'examiner le dossier médical et de santé et à ce que les demandeurs devant la Commission aient la capacité de donner des instructions de manière adéquate à leur avocat avant l'audience devant la CCC. La Commission a indiqué que cette obligation doit être respectée dans un délai raisonnable, à la lumière des obligations législatives prévues par la *Loi de 1996 sur le consentement aux soins de santé* concernant la tenue d'une audience dans un délai de sept jours.

## Gestion de cas

### Augmentation de la charge de travail

La CCC a l'obligation légale d'accepter et de traiter toutes les requêtes présentées et de tenir des audiences dans les délais prescrits par la loi. La charge de travail a augmenté progressivement depuis le regroupement des activités régionales dans un bureau centralisé en 2002-2003, et cette augmentation a été plus importante ces dernières années. Au cours des 5 années qui ont suivi le regroupement, les requêtes ont augmenté de 22 %, tandis que les audiences ont augmenté de 8 %. Toutefois, au cours des 5 dernières années, les requêtes ont augmenté en moyenne de 35 % et les audiences ont quant à elles augmenté de 59 %.

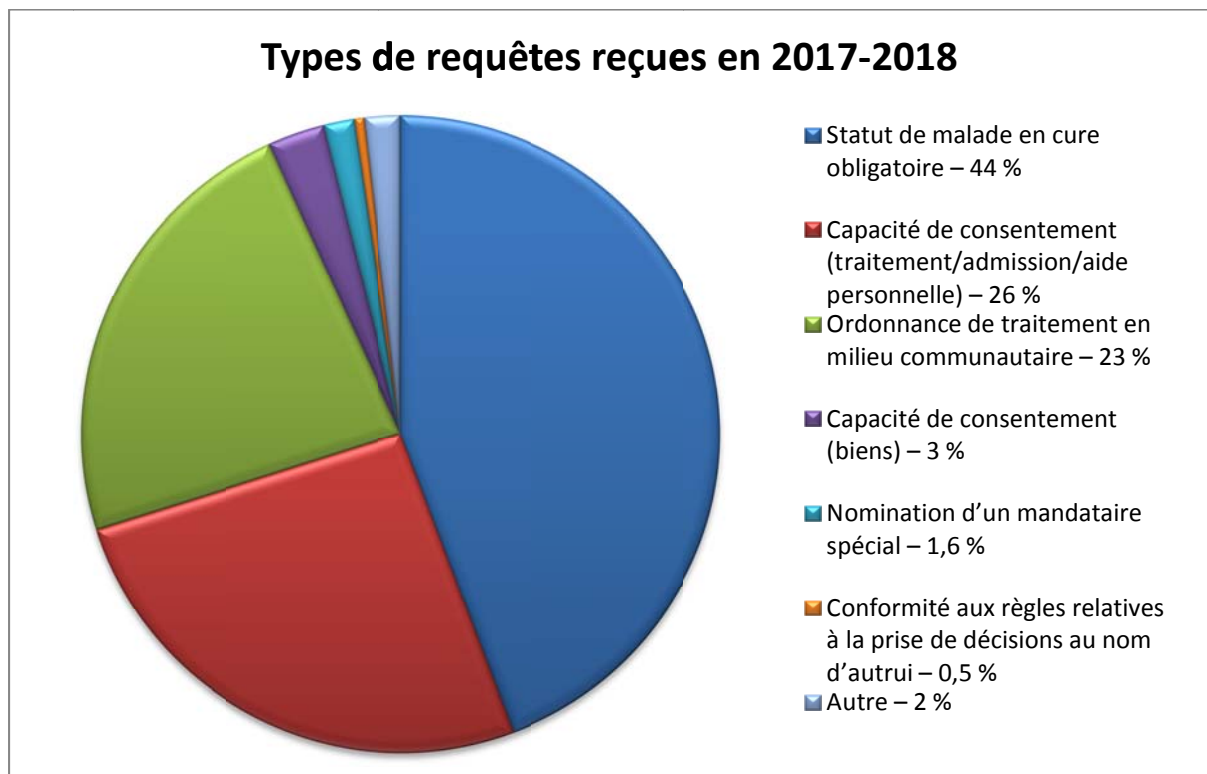
Pour l'exercice 2017-2018, le nombre de requêtes reçues a dépassé 8 000 et près de 5 000 audiences ont été tenues partout dans la province. Il s'agit d'une augmentation de 120 % du nombre de requêtes et de 152 % du nombre d'audiences depuis le regroupement.



Applications	Requêtes
Hearings	Audiences

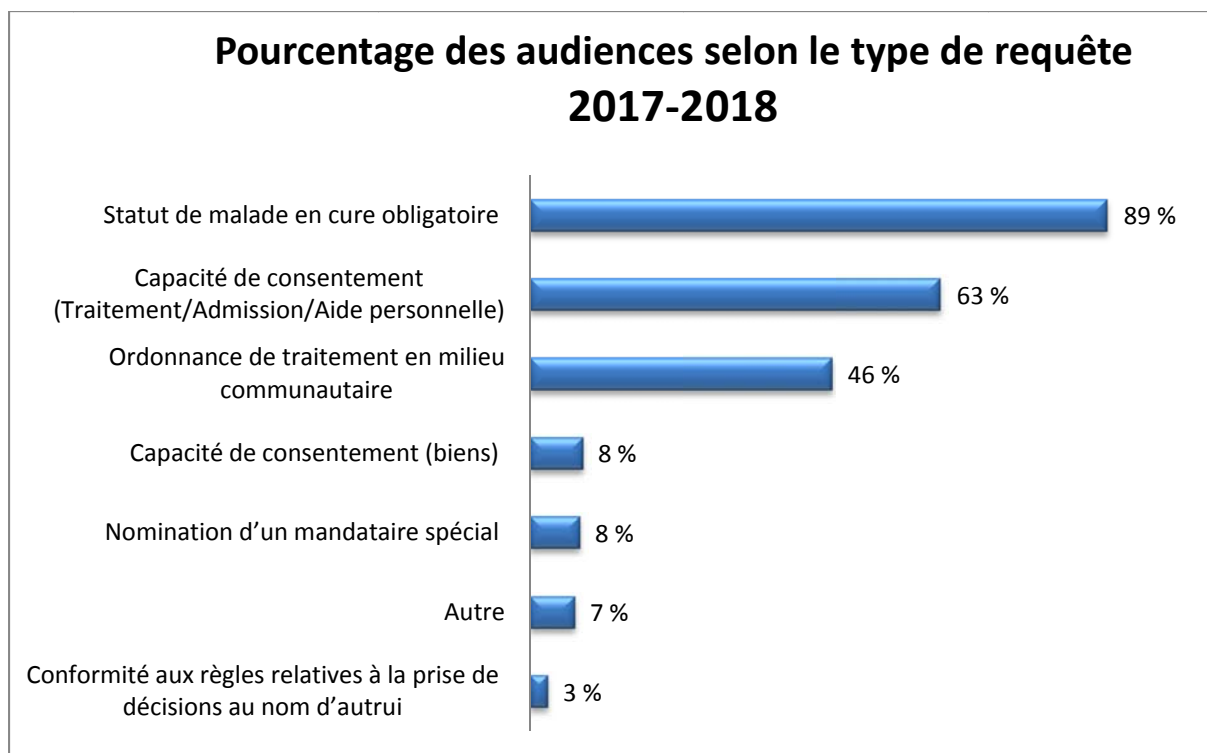
## Requêtes soumises à la Commission

En 2017-2018, la CCC a reçu un total de 8 076 requêtes. La majorité des requêtes présentées à la CCC se divisait en trois types : 46 % concernaient la révision d'une décision d'admission en cure obligatoire, 26 % concernaient la révision d'une constatation d'incapacité de consentir à un traitement, à l'admission dans un établissement de soins ou à des services d'aide personnelle, et 21 % concernaient la révision d'une ordonnance de traitement en milieu communautaire.



## Requêtes examinées durant les audiences

En 2017-2018, la CCC a tenu un total de 4 922 audiences. La majorité des audiences concernait la révision de trois types de requêtes : 89 % concernaient une requête relative au statut de malade en cure obligatoire, 63 % concernaient une requête relative à une constatation d'incapacité de consentir à un traitement, à l'admission dans un établissement de soins ou à des services d'aide personnelle, et 46 % concernaient une requête relative à une ordonnance de traitement en milieu communautaire. Veuillez noter que le total est supérieur à 100 % parce que plus d'une requête peut être examinée au cours d'une audience.



## Appels

Les parties à une instance devant la CCC peuvent appeler d'une décision devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario dans les sept jours suivant la réception de la décision de la CCC. Cette dernière est chargée de créer le dossier d'appel et d'ordonner la transcription de l'audience en question. Ces documents sont ensuite signifiés aux parties et déposés devant le tribunal.

Le tableau suivant illustre le nombre d'appels reçus par la CCC et leur résultat devant les tribunaux. Les renseignements sur les appels visent l'année civile et non l'exercice. Remarque : Le résultat des appels ne correspond pas forcément à l'année civile au cours de laquelle l'appel a été interjeté.

ANNÉE	RETIRÉS OU ABANDONNÉS	REJETÉS	ACCUEILLIS	INDÉTERMINÉS OU OUVERTS	FERMÉS PAR L'ADMINISTRATION DE LA CCC	TOTAL
2003	27	8	2	7	12	56
2004	20	6	0	7	4	37
2005	21	11	3	10	4	49
2006	25	16	0	7	2	50
2007	27	16	0	12	5	60
2008	18	16	0	10	0	44
2009	14	9	3	15	5	46
2010	27	19	1	1	10	58
2011	30	18	4	4	7	63
2012	23	12	2	10	2	49
2013	23	19	1	16	3	62
2014	21	26	4	9	6	66
2015	31	29	6	25	4	95
2016	39	25	3	54	2	123
2017	25	8	1	57	3	94

## Finances

Le service des finances exerce un contrôle financier prudent en veillant à ce que toutes les demandes de règlement des membres et les factures des fournisseurs soient conformes aux lignes directrices et directives de la Commission et du gouvernement.

Pendant de nombreuses années, l'affectation budgétaire de la CCC est restée statique et inférieure aux dépenses réelles requises pour exercer son mandat aux termes de la loi. De 2008-2009 à 2014-2015, l'affectation budgétaire de la CCC a été fixée à 4 800 700 \$. De façon générale, la CCC a subi des pressions budgétaires annuelles d'environ 1 à 1,5 million de dollars depuis 2000-2001 en raison principalement d'une augmentation continue de la charge de travail, un facteur sur lequel la CCC exerce un contrôle limité.

Pour l'exercice 2015-2016, l'affectation budgétaire de la CCC a été portée à 6 710 700 \$, ce qui constitue une hausse de 40 % par rapport aux années précédentes et est supérieure aux dépenses de tout exercice antérieur. L'augmentation était prévue au poste Autres charges directes de fonctionnement (ACDF), tandis qu'aucun montant supplémentaire n'était prévu au poste Traitements et salaires, pour lequel un déficit existe toujours. Pour 2017-2018, l'affectation est demeurée la même, mais était assujettie à un objectif de restriction de 5 %, soit 289 100 \$.

Même si les dépenses réelles continuent d'augmenter, cette hausse est surpassée par l'accroissement de la charge de travail. Au cours des 10 dernières années, les dépenses réelles ont augmenté de 58 %, tandis que le nombre de requêtes présentées à la CCC a augmenté de 79 % et le nombre d'audiences a connu une hausse de 134 %.

En plus de l'augmentation de la charge de travail, la hausse d'environ 11 % des taux quotidiens établis pour les personnes nommées a entraîné des pressions financières supplémentaires sur lesquelles la CCC n'exerçait aucun contrôle. Le total des dépenses quotidiennes pour les personnes nommées à temps partiel en 2017-2018 s'élevait à 5 856 830 \$ et le salaire et les avantages sociaux des personnes nommées à temps plein étaient de 436 781 \$.

La CCC continue de réévaluer tous les aspects de son fonctionnement afin d'améliorer le rendement administratif et de mettre en place des stratégies de réduction ou de prévention des coûts, au besoin. L'utilisation accrue des audiences par vidéoconférence, par exemple, permet à la Commission d'éviter des coûts évalués entre 1,5 et 2 millions de dollars par année, grâce à une diminution des indemnités quotidiennes, des frais de déplacement et des coûts des fournisseurs de services connexes. La Commission continue également de faire preuve d'un niveau exceptionnel de soin et de surveillance dans le traitement des réclamations des



membres. Même si la plupart des ACDF de la CCC sont des dépenses liées directement à la tenue des audiences, la CCC a aussi minutieusement surveillé les autres dépenses de fonctionnement de moindre importance dans le but d'apporter des améliorations continues et d'accroître le rapport coût-efficacité. Par exemple, de légères modifications récentes sur le plan des achats qui ont été proposées par un membre du personnel ont permis de réaliser des économies de 94 % concernant une fourniture de bureau et de 60 % pour une autre, ce qui s'est traduit par des économies annualisées de plus de 2 000 \$. Même si ces efforts sont modestes, ils reflètent l'engagement continu de la CCC envers une gestion responsable de tous les coûts.

**Compte rendu des dépenses (du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018)**

	<u>Affectation</u>	<u>Dépenses réelles</u>	<u>Excédent (déficit)</u>
<b><u>CHARGES DIRECTES DE FONCTIONNEMENT</u></b>			
Traitements et salaires	661 200	1 203 688	(542 488)
Avantages	95 900	165 769	(69 869)
<b>Total partiel</b>	<b>757 100 \$</b>	<b>1 369 457 \$</b>	<b>(612 357 \$)</b>
<b><u>AUTRES CHARGES DIRECTES DE FONCTIONNEMENT</u></b>			
Transports et communications	360 000	441 146	(81 146)
Services, y compris l'hébergement	5 548 600	7 203 438	(1 654 838)
Fournitures et matériel	45 000	33 086	11 914
<b>Total partiel</b>	<b>5 953 600 \$</b>	<b>7 677 670 \$</b>	<b>(1 724 070 \$)</b>
<b>TOTAL – CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 710 700 \$</b>	<b>9 047 127 \$</b>	<b>(2 336 427 \$)</b>
Restriction de 5 %	(289 100 \$)		
<b>VARIATION TOTALE (y compris la restriction)</b>			<b>(2 625 527 \$)</b>

# Membres de la Commission du consentement et de la capacité

Au 31 mars 2018

Prénom		Nom	Date de la première nomination	Date de fin du mandat
<b>Présidente</b>				
M <sup>me</sup>	Marg	Creal	11 mars 2015	10 mars 2020
<b>Vice-présidents</b>				
<b>Vice-présidents (membres avocats à temps plein)</b>				
M.	Michael	Newman	1 <sup>er</sup> septembre 2017	31 août 2019
M <sup>me</sup>	Lora	Patton	11 juillet 2017	10 juillet 2019
<b>Vice-présidents (membres avocats à temps partiel)</b>				
M.	Paul	DeVillers	8 juin 2016	31 décembre 2018
M <sup>me</sup>	Judith	Jacob	24 janvier 2001	2 avril 2020
M <sup>me</sup>	Carolyn	Jones	22 juin 2016	31 décembre 2018
<b>Vice-président (membre psychiatre à temps partiel)</b>				
D <sup>r</sup>	Rajiv	Bhatla	4 avril 2007	31 mars 2020
<b>Vice-présidents (membres du public à temps partiel)</b>				
M.	Earl	Campbell	17 juillet 2013	31 décembre 2018
M <sup>me</sup>	Barbara	Laskin	29 novembre 2017	28 novembre 2019
M <sup>me</sup>	Patricia	Muldowney-Brooks	30 juin 2016	31 décembre 2018
M.	Paul	Philion	13 avril 2016	31 décembre 2018
M.	Gary	Strang	15 janvier 2016	14 janvier 2021
<b>Membres avocats</b>				
M.	Normand	Forest	12 décembre 2001	11 décembre 2018
M.	Michael	Hennessy	21 août 2003	20 août 2019
M.	Bernard	Comiskey	2 novembre 2005	1 <sup>er</sup> novembre 2019
M.	Eugene	Williams	5 janvier 2006	4 janvier 2019
M <sup>me</sup>	June	Bell	6 septembre 2006	5 septembre 2018
M.	Brendon	Pooran	22 février 2011	21 février 2021
M <sup>me</sup>	Sally	Bryant	18 avril 2011	17 avril 2021
M <sup>me</sup>	Elisabeth Margaret	Bruckmann	20 juin 2012	19 juin 2022
M.	Lonny	Rosen	18 juillet 2012	17 juillet 2022
M <sup>me</sup>	Rekha	Lakra	8 mai 2013	31 décembre 2018
M <sup>me</sup>	Nina	Lester	17 juin 2009	16 juin 2019
M <sup>me</sup>	Suzanne	Clapp	30 octobre 2013	29 octobre 2018
M.	Michael	Horan	19 mars 2014	18 mars 2019
M <sup>me</sup>	Ronda	Bessner	13 août 2014	12 août 2019

M.	Frederick	Chenoweth	28 janvier 2015	27 janvier 2020
M <sup>me</sup>	M. Krista	Bulmer	15 avril 2015	14 avril 2020
M.	Robert	Karrass	4 novembre 2015	3 novembre 2020
M.	Glenn	Stuart	4 novembre 2015	3 novembre 2020
M.	Ronald	Franklin	2 décembre 2015	1 <sup>er</sup> décembre 2020
M <sup>me</sup>	Winnie	Tse	2 décembre 2015	1 <sup>er</sup> décembre 2020
M.	Shashi	Raina	9 décembre 2015	8 décembre 2020
M.	Brian	Chillman	15 janvier 2016	14 janvier 2021
M <sup>me</sup>	Diane	Ewer	15 janvier 2016	14 janvier 2021
M.	John	Hanbidge	15 janvier 2016	14 janvier 2021
M.	John	Liddle	15 janvier 2016	14 janvier 2021
M <sup>me</sup>	Linda	Martschenko	15 janvier 2016	14 janvier 2021
M.	Ross	Stewart	24 février 2016	23 février 2021
M.	Geoffrey	Beasley	18 mai 2016	17 mai 2021
M <sup>me</sup>	Loree	Hodgson-Harris	18 mai 2016	31 décembre 2018
M <sup>me</sup>	Laura	Silver	18 mai 2016	31 décembre 2018
M <sup>me</sup>	Miriam	Vale Peters	30 mai 2016	31 décembre 2018
M.	Daniel	Ambrosini	22 juin 2016	31 décembre 2018
M <sup>me</sup>	Jessyca	Greenwood	14 septembre 2016	13 septembre 2018
M <sup>me</sup>	Brigitte	Pilon	26 avril 2017	25 avril 2019
M <sup>me</sup>	Sonya	Jain	10 mai 2017	9 mai 2019
M.	David	Cavanaugh	31 mai 2017	30 mai 2019
M <sup>me</sup>	Joanne	Lau	31 mai 2017	30 mai 2019
M.	Timothy	Power	11 juillet 2017	10 juillet 2019
M.	Graham	Reynolds	11 juillet 2017	10 juillet 2019
M <sup>me</sup>	Elizabeth	Harvie	17 août 2017	16 août 2019
M.	Joseph	Nemet	17 août 2017	16 août 2019
M <sup>me</sup>	Zeenath	Zeath	7 mars 2018	6 mars 2020
M <sup>me</sup>	Mary Jane	Campigotto	2 mai 2007	1 <sup>er</sup> mai 2018
M <sup>me</sup>	Delia	Lewis	10 mai 2017	9 mai 2019
M <sup>me</sup>	Kathleen	Gowanlock	15 avril 2015	14 avril 2020
M.	Bernard	Starkman	27 février 2002	3 mai 2018
<b>Membres infirmières</b>				
M <sup>me</sup>	Nicole	Basiaco	10 mai 2017	9 mai 2019
M <sup>me</sup>	Stacey	Bricknell	26 avril 2017	25 avril 2019
M <sup>me</sup>	Kate	Uchendu	31 mai 2017	30 mai 2019
<b>Membres médecins</b>				
D <sup>r</sup>	Donald	Jamieson	20 décembre 2016	19 décembre 2018
D <sup>r</sup>	Taylor	Lougheed	20 décembre 2016	19 décembre 2018

D <sup>r</sup>	Kashif	Pirzada	11 janvier 2017	10 janvier 2019
D <sup>re</sup>	Laurie	Wells	18 mai 2017	17 mai 2019
D <sup>re</sup>	Katherine	Whitehead	12 avril 2017	11 avril 2019
Membres psychiatres				
D <sup>r</sup>	Nural	Alam	13 janvier 1999	12 janvier 2019
D <sup>r</sup>	Yuri	Alatishe	19 mars 2014	18 mars 2019
D <sup>re</sup>	Halszka	Arciszewska	17 juin 2015	16 juin 2020
D <sup>r</sup>	Donald	Braden	6 octobre 1999	17 octobre 2019
D <sup>r</sup>	Robert	Buckingham	9 octobre 2013	8 octobre 2018
D <sup>r</sup>	Ranjith	Chandrasena	1 <sup>er</sup> juin 1986	2 avril 2019
D <sup>r</sup>	Yoland	Charbonneau	23 août 1993	2 avril 2022
D <sup>r</sup>	Peter	Cook	4 juillet 2001	3 juillet 2019
D <sup>re</sup>	JoAnn	Corey	17 août 2017	16 août 2019
D <sup>r</sup>	Padraig	Darby	28 juin 2017	27 juin 2019
D <sup>re</sup>	Virginia	Edwards	1 <sup>er</sup> août 2012	31 juillet 2022
D <sup>r</sup>	Joseph	Ferencz	15 janvier 2007	14 janvier 2020
D <sup>re</sup>	Jane	Fogolin	26 février 2014	25 février 2019
D <sup>re</sup>	Alison	Freeland	30 mai 2006	29 mai 2019
D <sup>r</sup>	Donald	Galbraith	13 janvier 1994	2 avril 2019
D <sup>re</sup>	Rose	Geist	27 février 2008	26 février 2021
D <sup>r</sup>	Balaji	Gopidasan	9 mars 2016	8 mars 2021
D <sup>r</sup>	R. Andrew	Hackett	18 mars 2015	17 mars 2020
D <sup>re</sup>	Karen	Hand	4 mai 2011	3 mai 2021
D <sup>r</sup>	Walter	Hoe	15 janvier 2016	14 janvier 2021
D <sup>r</sup>	Gary	Kay	8 septembre 2015	7 septembre 2020
D <sup>re</sup>	Catherine	Krasnik	1 <sup>er</sup> août 2012	31 juillet 2022
D <sup>r</sup>	Kanwal Deep Singh	Kukreja	21 octobre 2015	21 octobre 2020
D <sup>r</sup>	Paul	Links	14 septembre 2016	13 septembre 2018
D <sup>r</sup>	Stephen	List	3 mai 2006	2 mai 2019
D <sup>r</sup>	Rahul	Manchanda	17 juin 1993	2 avril 2019
D <sup>r</sup>	Paul	Max	30 juin 2000	9 août 2018
D <sup>r</sup>	Robert	McCurley	14 avril 2010	13 avril 2020
D <sup>re</sup>	Rosemary	Meier	1 <sup>er</sup> juin 1986	2 avril 2020
D <sup>r</sup>	Jay	Nathanson	29 janvier 2014	28 janvier 2019
D <sup>r</sup>	George	Papatheodorou	4 novembre 2015	3 novembre 2020
D <sup>r</sup>	Sujay	Patel	2 octobre 2013	1 <sup>er</sup> octobre 2018
D <sup>r</sup>	John	Pelletier	2 octobre 2002	1 <sup>er</sup> novembre 2018
D <sup>r</sup>	Emmanuel	Persad	24 mars 2004	23 mars 2020
D <sup>re</sup>	Martina	Power	9 avril 2014	8 avril 2019

D <sup>r</sup>	Ajmal	Razmy	1 <sup>er</sup> mars 2017	28 février 2019
D <sup>r</sup>	Gerald	Shugar	4 juillet 2001	3 juillet 2022
D <sup>r</sup>	Marvin	Silverman	11 juillet 1990	2 avril 2020
D <sup>r</sup>	Peter	Stenn	6 novembre 2013	5 novembre 2018
D <sup>r</sup>	Cameron	Stevenson	5 juin 1996	4 juin 2022
D <sup>r</sup>	Varadaraj	Velamoor	31 mai 2017	30 mai 2019
D <sup>re</sup>	Albina	Veltman	11 juillet 2017	10 juillet 2019
D <sup>r</sup>	Samuel	Waldenberg	10 février 2016	9 février 2021
D <sup>re</sup>	Si-Ann	Woods	21 février 2007	20 février 2019
D <sup>re</sup>	Carolyn	Woogh	9 octobre 2013	8 octobre 2018
<b>Membres du public</b>				
M.	Nithy	Ananth	7 décembre 2016	6 décembre 2018
M.	Larry	Brigham	9 mars 2016	8 mars 2021
M <sup>me</sup>	Kim	Brisson	8 février 2018	7 février 2020
M <sup>me</sup>	Natasha	Bronfman	4 mai 2016	31 décembre 2018
M <sup>me</sup>	Pat	Capponi	6 avril 2011	5 avril 2021
M <sup>me</sup>	Kimberly	Cato	17 août 2017	16 août 2019
M <sup>me</sup>	Deane	Cornell	30 juin 2016	31 décembre 2018
M <sup>me</sup>	Deborah	Cumming	14 septembre 2016	13 septembre 2018
M.	James	Cyr	26 avril 2017	25 avril 2019
M.	Dwight	Druick	18 octobre 2017	17 octobre 2019
M <sup>me</sup>	Andrea	Geddes Poole	8 juin 2016	31 décembre 2018
M.	Maurice	Giroux	11 juillet 2017	10 juillet 2019
M.	Harvey	Gorewicz	13 septembre 2017	12 septembre 2019
M.	Hamlin	Grange	9 février 2011	8 février 2021
M <sup>me</sup>	Janet	Harris	19 octobre 2016	18 octobre 2018
M <sup>me</sup>	Yvonne	Harris	18 octobre 2017	17 octobre 2019
M <sup>me</sup>	Jill	Herne	28 septembre 2016	27 septembre 2018
M <sup>me</sup>	Beverley	Hodgson	27 février 2008	26 février 2019
M <sup>me</sup>	Eva	Hodgson	7 mars 2018	6 mars 2020
M <sup>me</sup>	Ileen	Howell	17 février 2010	16 février 2020
M.	Slavo	Johnson	14 avril 2010	13 avril 2020
M <sup>me</sup>	Yasmin	Khaliq	17 août 2017	16 août 2019
M <sup>me</sup>	Sharon	Krieger	15 février 2017	14 février 2019
M <sup>me</sup>	Heather	Lareau	26 avril 2006	25 avril 2018
M <sup>me</sup>	Sandra	LeBlanc	26 octobre 2005	25 octobre 2018
M <sup>me</sup>	Sabita	Maraj	15 septembre 2010	14 septembre 2020
M <sup>me</sup>	Neasa	Martin	11 juillet 2017	10 juillet 2019
M.	David	McFadden	24 février 2016	23 février 2021

M <sup>me</sup>	Jane	Mclsaac	14 septembre 2016	13 septembre 2018
M <sup>me</sup>	Constance	McKnight	8 septembre 2009	11 septembre 2019
M.	Donald	McLeod	27 février 2008	26 février 2019
M <sup>me</sup>	Augustine	Okon	28 septembre 2016	27 septembre 2018
M <sup>me</sup>	Patricia	Ostapchuk	28 janvier 2015	27 janvier 2020
M.	Andrew	Palmer	11 juillet 2017	10 juillet 2019
M.	Henry	Pateman	1 <sup>er</sup> novembre 2017	31 octobre 2019
M.	Simon	Proops	21 février 2018	20 février 2020
M <sup>me</sup>	Susan	Qadeer	21 octobre 2015	20 octobre 2020
M.	Robert	Rainboth	17 août 2017	16 août 2019
M <sup>me</sup>	Frances	Rasminsky	13 septembre 2017	12 septembre 2019
M <sup>me</sup>	Joyce	Rowlands	1 <sup>er</sup> novembre 2017	31 octobre 2019
M.	Stephen	Rudin	16 novembre 2016	15 novembre 2018
M <sup>me</sup>	Trudy	Shecter	11 juillet 2017	10 juillet 2019
M.	Andrew	Skrypniak	24 février 2016	23 février 2021
M.	John	Trainor	7 mars 2018	6 mars 2020
M.	Timothy	Vaillancourt	5 décembre 2012	4 décembre 2022
M <sup>me</sup>	Barbara	Van Der Veen	4 août 2016	3 août 2018
M <sup>me</sup>	Claudia	von Zweck	17 août 2017	16 août 2019
M <sup>me</sup>	Debra	Waisglass-Bettel	26 octobre 2005	25 octobre 2019
M <sup>me</sup>	Mary	Ward	28 juin 2017	27 juin 2019
M.	Anthony	Warr	5 décembre 2012	4 décembre 2022
M <sup>me</sup>	Joy	Wending	16 avril 2008	5 avril 2018

**Membres dont le mandat a été renouvelé en 2017-2018 au moyen de dérogations en vertu de la *Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux***

Prénom	Nom	Date de la première nomination	Date de fin du mandat	
<b>Vice-présidente (membre avocat à temps partiel)</b>				
M <sup>me</sup>	Judith	Jacob	24 janvier 2001	2 avril 2020
<b>Vice-président (membre du public à temps partiel)</b>				
M.	Gary	Strang	15 janvier 2016	14 janvier 2021
<b>Membres avocats</b>				
M <sup>me</sup>	Elisabeth Margaret	Bruckmann	20 juin 2012	19 juin 2022
M <sup>me</sup>	M. Krista Bulmer	Bulmer	15 avril 2015	14 avril 2020
M <sup>me</sup>	Mary Jane	Campigotto	2 mai 2007	1 <sup>er</sup> mai 2018
M.	Brian	Chillman	15 janvier 2016	14 janvier 2021
M <sup>me</sup>	Diane	Ewer	15 janvier 2016	14 janvier 2021
M.	Ronald	Franklin	2 décembre 2015	1 <sup>er</sup> décembre 2020
M <sup>me</sup>	Kathleen Gowanlock	Gowanlock	15 avril 2015	14 avril 2020
M.	John	Hanbidge	15 janvier 2016	14 janvier 2021
M.	Robert	Karrass	4 novembre 2015	3 novembre 2020
M <sup>me</sup>	Michele	Lawford	15 septembre 2010	14 septembre 2017
M.	John	Liddle	15 janvier 2016	14 janvier 2021
M <sup>me</sup>	Linda	Martschenko	15 janvier 2016	14 janvier 2021
M.	Shashi	Raina	9 décembre 2015	8 décembre 2020
M.	Lonny	Rosen	18 juillet 2012	17 juillet 2022
M.	Ross	Stewart	24 février 2016	23 février 2021
M.	Glenn	Stuart	4 novembre 2015	3 novembre 2020
M <sup>me</sup>	Winnie	Tse	2 décembre 2015	1 <sup>er</sup> décembre 2020
<b>Membres psychiatres</b>				
D <sup>re</sup>	Halszka	Arciszewska	17 juin 2015	16 juin 2020
D <sup>r</sup>	Yoland	Charbonneau	23 août 1993	2 avril 2022

D <sup>re</sup>	Virginia	Edwards	1 <sup>er</sup> août 2012	31 juillet 2022
D <sup>re</sup>	Rose	Geist	27 février 2008	26 février 2021
D <sup>r</sup>	Balaji	Gopidasan	9 mars 2016	8 mars 2021
D <sup>r</sup>	Walter	Hoe	15 janvier 2016	14 janvier 2021
D <sup>r</sup>	Gary	Kay	8 septembre 2015	7 septembre 2020
D <sup>re</sup>	Catherine	Krasnik	1 <sup>er</sup> août 2012	31 juillet 2022
D <sup>r</sup>	Kanwal Deep Singh	Kukreja	21 octobre 2015	20 octobre 2020
D <sup>re</sup>	Helen Rosemary	Meier	1 <sup>er</sup> juin 1986	2 avril 2020
D <sup>r</sup>	George	Papatheodorou	4 novembre 2015	3 novembre 2020
D <sup>r</sup>	Gerald	Shugar	4 juillet 2001	3 juillet 2022
D <sup>r</sup>	Marvin	Silverman	11 juillet 1990	2 avril 2020
D <sup>r</sup>	Cameron	Stevenson	5 juin 1996	4 juin 2022
D <sup>r</sup>	Samuel	Waldenberg	10 février 2016	9 février 2021
<b>Membres du public</b>				
M.	Larry	Brigham	9 mars 2016	8 mars 2021
M <sup>me</sup>	Beverley	Hodgson	27 février 2008	26 février 2019
M <sup>me</sup>	Barbara	Laskin	10 février 2006	9 février 2018
M.	David	McFadden	24 février 2016	23 février 2021
M.	Donald	McLeod	27 février 2008	26 février 2019
M <sup>me</sup>	Susan	Qadeer	21 octobre 2015	20 octobre 2020
M.	Andrew	Skrypniak	24 février 2016	23 février 2021
M.	Timothy	Vaillancourt	5 décembre 2012	4 décembre 2022
M.	Anthony	Warr	5 décembre 2012	4 décembre 2022